



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°38 du : 14 juin 2023
Délibération n° : 2023.006
Page 1 sur 2

Objet : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – décision du taux applicable

Par suite d'une convocation en date du 31 mai 2023, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont réunis en la salle de réunion de la SPL Eau Service Haute Durance le 14 juin 2023 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Pouvoir Alice PRUD'HOMME	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>
Marie BAILLARD	Présente	Marcel CHAUD	<i>Absent</i>

Vu

La délibération n°2023.007 du 14 juin 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5217-10-6 donnant au conseil le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

CONSIDERANT

Que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras doit adopter la nomenclature M57 et applique cette norme comptable à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Que PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras souhaite autoriser le Président à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres ;

Que cette disposition permet notamment d'amender, en fonction des besoins, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

AR Prefecture

005-200052801-20230614-2023006DEL-DE
Reçu le 15/06/2023



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°38 du : 14 juin 2023
Délibération n° : 2023.006
Page 2 sur 2

Objet : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – décision du taux applicable

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	7
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		7	
Pour	7	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Autorise le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section fonctionnement et investissement du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY